

ABONNEMENT

Saumur :	
Un an .....	30 fr.
Six mois .....	16
Trois mois .....	8
Poste :	
Un an .....	35 fr.
Six mois .....	19
Trois mois .....	10

On s'abonne :

A SAUMUR, au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 30  
 Réclames, — . . . 80  
 Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 AOUT

## LES GRÈVES

Un correspondant écrit de Paris :

« On ne parle ici que de révolution. Depuis que je suis ici, j'ai vu bien des troubles, je n'ai encore rien vu de semblable à ce qui se passe. C'est le calme surtout qui est effrayant. »

Ce renseignement privé se trouve confirmé, au moins en partie, par les feuilles publiques. Des boutiques ont été pillées, des agents de ville assommés ; la grève s'étend à différents corps d'état ; les meneurs qui déploient une violence extrême ne sont que trop obéis. « Si le gouvernement n'intervient pas avec la dernière énergie, dit une feuille républicaine, le cas peut devenir très grave. »

L'officieuse Agence Havas elle-même avoue qu'étant donné l'excitation des meneurs, il faut s'attendre à de graves incidents aujourd'hui. »

En conséquence, toute la police est sur pied et les troupes consignées.

Le retrait de la circulaire Lozé a produit le plus mauvais effet. Les révolutionnaires se sont dit : le gouvernement a perdu la tête ; le moment est venu, en avant !

La Révolution sociale sortira de la grève actuelle, dit le conseiller municipal Vaillant. Ce n'est pas impossible. Cette grève ne provient pas, en effet, d'un simple conflit d'intérêts entre patrons et ouvriers. Les terrassiers ne songeaient pas à se mettre en grève, ce sont les meneurs de la Révolution qui les ont contraints à cesser le travail. Si la question de salaire avait été la cause réelle de la grève, tout serait réglé maintenant. Plusieurs patrons, en effet, ont accepté les conditions des grévistes, ils ont offert de payer 60 centimes l'heure ; les ouvriers ont-ils accepté ? Pas le moins du monde. Ces chantiers ont été mis en inter-dit comme les autres. « La grève, dit le *Sicéle*, est aux mains des anarchistes une machine de guerre et comme l'escarmouche

préméditée de ce qu'ils appellent la Révolution sociale. »

À la salle Lévis, un gréviste, pris pour un agent secret, a été à moitié assommé par les anarchistes.

Le Syndicat des ouvriers de l'alimentation invite les garçons limonadiers et restaurateurs à se mettre en grève à partir d'aujourd'hui lundi.

De leur côté, les garçons limonadiers ont l'intention d'envahir, aujourd'hui, les Etablissements de Paris et de forcer leurs camarades à cesser le travail.

Etant donnée l'excitation des meneurs durant la journée de samedi, il faut s'attendre à de graves incidents.

Le *Gaulois* dit que les troupes seront consignées et toute la police sur pied.

## ORIGINE DES GRÈVES

A en croire le *National*, la grève des terrassiers serait due aux manœuvres allemandes. Ce journal publie une lettre d'un correspondant en villégiature sur les bords de la mer à N... Ce correspondant raconte qu'étant mollement étendu sur la grève, il a entendu deux promeneurs, coquettement habillés et décorés, qui causaient en allemand :

« — ... Mais, animal, disait l'un, tu crois que je suis venu de Düsseldorf pour voir la plage de... J'ai écrit plus de vingt lettres, j'ai envoyé... dépêches (il m'était impossible d'entendre tous les mots, bien que je comprenne assez bien l'allemand) ; j'ai payé le voyage de Hans, de Carl et de... Après tout, voilà les lettres de Paris, vous avez les dépêches... »  
 « Tous vous disent de prendre garde à... »  
 « D'ailleurs la... le... le *National* (c'est le seul nom de journal que j'ai pu saisir au vol dénoncent les Allemands et les Flamands... »

Et il sortit de sa poche plusieurs journaux.

— Le vent emporta le reste... Ces deux païens gesticulaient et juraient à qui mieux mieux pour se démontrer, l'un qu'il fallait

aller de l'avant, et l'autre qu'il fallait être prudent à cause du lendemain... de l'Exposition !!!

« — Comment ! hurla celui de Düsseldorf, vous pouvez croire que ce naïf bêta de Lisbonne ne continuera pas à les pousser, et que X... (un membre du Conseil municipal de Paris, distinctement prononcé et qui se met souvent en avant comme ami des ouvriers), vous croyez qu'il voudra PERDRE SES 1,500 THALERS (5,500 francs)... entendez-vous à la fin (1,500 non pas marks, 1,500 thalers. Puis vous êtes là, poule mouillée (mot dit en français), à croire que... »

Qu'y a-t-il de vrai dans cette accusation ? Aux meneurs de la grève de se défendre ; ils n'y manqueront pas.

## NOS AMIS LES ITALIENS

Une dépêche de Londres annonce que le protectorat italien a été formellement proclamé à Zoulah, qui appartient à la France en vertu d'un traité signé avec l'Abyssinie. Le gouvernement italien aurait envoyé une note informant de sa décision les signataires de la convention de Berlin.

Cette nouvelle paraît assez vraisemblable, attendu que la France a négligé de prendre une possession effective du territoire concédé.

Un détachement de soldats italiens a occupé Zoulah.

M. Crispi a toutes les insolences vis-à-vis de la France.

Le *Parti national*, journal modéré, en convient :

« M. Crispi ne nous ménage pas. Il se croit autorisé à tout parce que nous avons un ministère radical. Ce qu'il n'a osé faire ni avec M. Jules Ferry, ni avec M. Flourens, il le fait parce qu'il croit pouvoir tout se permettre avec M. Goblet. »

Le fait est que le coup est véritablement humiliant pour le gouvernement qui a la prétention de diriger la France.

## LA CIRCULAIRE DE M. GOBLET AUX PUISSANCES

Le ministre des affaires étrangères a reçu une note de M. Gérard, conseiller d'ambassade, qui gère l'ambassade de Rome en l'absence de M. de Mouy.

Cette note relate l'entretien qu'a eu M. Gérard avec M. Crispi, au sujet de l'incident de Massouah.

Cet entretien n'a amené aucun résultat. Dans ces conditions, le ministre des affaires étrangères a décidé qu'il enverrait aux représentants de la France à l'étranger, pour être communiqués aux chancelleries, la circulaire du gouvernement français en réponse à la circulaire de M. Crispi.

## Concours des lycées et collèges de France

Tous les ans a lieu le concours général entre les divers lycées et collèges des départements. Les sujets de compositions sont les mêmes que ceux du concours général des lycées et collèges de Paris. Les prix d'honneur dans le concours général de 1888 ont été obtenus, savoir :

Classe de Mathématiques. — 1<sup>er</sup> prix : Rochas (Grenoble) ; 2<sup>e</sup> prix : Lhebrard (Montpellier).

Classe de Philosophie. — 1<sup>er</sup> prix : Strowski (Toulouse) ; 2<sup>e</sup> prix : Simon (Sens).

Classe de Rhétorique. — 1<sup>er</sup> prix, v. Roustan (Montpellier) ; 2<sup>e</sup> prix, v. Prudhommeaux (Nîmes). 1<sup>er</sup> prix, n., Drouin (Nancy) ; 2<sup>e</sup> prix, n., André (Montpellier).

Voici maintenant l'état comparatif des nominations obtenues dans les lycées et collèges des départements :

**Lycées.** — Nancy, 4 prix ; — Nîmes, 2 prix, 6 nominations ; — Besançon, Clermont, Montpellier, 3 prix ; — Saint-Etienne, Toulouse, 4 prix, 4 nominations ; — Alger, 4 prix ; — Grenoble, 4 prix ; — Laval, Rouen, 3 nominations ; — Bourg, Bordeaux, 4 prix ; — Chartres, Châteauroux, 4 prix ; — Lyon, Marseille, Le Puy, Orléans, 2 prix ; — Sens, 2 prix, 2 nominations ; — Agen, Angoulême, Bar-le-Duc, Bourges, Brest, Chaumont, Dijon, Le Havre, Limo-

48 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

### CHAPITRE XV

#### L'ardoisière souterraine

(Suite)

L'homme et l'enfant tombèrent à genoux, et, en pleurant de joie et de reconnaissance, offrirent à Celui qui est le Maître absolu de nos vies, l'humble hommage de leurs actions de grâces.

Et pourtant, ils étaient encore en grand péril, mais il suffit à l'homme d'échapper à un premier danger pour être convaincu qu'il échappera de même à tous les autres.

Bea드릴ard avait compris tout ce qui s'était passé, et se rendait maintenant un compte exact de la situation.

Ils étaient tombés dans une ardoisière souterraine, abandonnée depuis longtemps, non loin des Petits-Carreux, et déjà à moitié remplie par les débris d'ardoises que les compagnies voisines avaient jetés dans la vieille carrière. Le *Sagittaire* était entré par une ancienne traversée en pente douce, qui avait servi naguère de descente

pour les ouvriers. Dans toute ardoisière souterraine, en effet, il y a deux ouvertures : l'une pour les ouvriers qui descendent le matin et remontent le soir, c'est la descente ; l'autre pour les bassicots, qui montent la pierre sur les buttes, c'est la puisard, large puits de près d'environ dix mètres carrés.

Les règlements administratifs défendent de faire descendre les ouvriers par les bassicots, à raison du danger qu'ils courraient si deux bassicots, le montant et le descendant, venaient à se rencontrer et à se heurter, dans leur course vertigineuse, comme il arrive parfois. Les compagnies sont donc astreintes à organiser un système spécial et isolé de descente quelconque, à leur charge et à leurs risques, avec de longues échelles appuyées à la muraille et entourées de planches de bois. La compagnie qui avait creusé l'ardoisière où le *Sagittaire* s'était perdu, avait profité à cet effet du voisinage d'une ancienne carrière à ciel ouvert, et pour éviter des frais, recherche constante des actionnaires, avait utilisé une large galerie en pente creusée pour explorer le rocher dans un torsin du schiste ardoisier. Cette forme anormale de la descente, provoquée par le voisinage de la vieille carrière, permettait aux ouvriers de descendre beaucoup plus vite et de se mettre plus tôt au travail. Plus tard, quand l'ardoisière avait été épuisée, la descente avait servi pour l'aban-

don des débris, puis on l'avait bouchée pour éviter tout accident, mais la violence des eaux l'avait rouverte et le courant qui s'était aussitôt manifesté en cet endroit avait saisi le *Sagittaire* et l'avait entraîné.

Mais cette ouverture par laquelle le *Sagittaire* était tombé n'était pas le puisard qui se trouvait à l'autre extrémité de la carrière, vers le nord, et qui plongeait directement jusqu'à la voûte de l'ardoisière. L'extrémité supérieure de ce puisard était assez élevée pour que l'eau ne put l'atteindre et les flots n'avaient passage que par la descente.

Quand le *Sagittaire* se trouva placé sous le puisard lui-même, par la manœuvre inconsciente de Bea드릴ard, il se trouva donc momentanément à l'abri de tout danger. La carrière pouvait être remplie, le puisard ne le serait jamais, tant que l'inondation n'en atteindrait pas le sommet.

Un phénomène analogue se produisit aux Grands-Carreux. L'extrémité du puisard était à l'abri des eaux, mais l'inondation pénétra par en bas et suivit l'exploitation.

Symphorien examina d'abord attentivement l'extrémité du puits dans lequel ils étaient engagés.

La vague leur que produisaient la lune et les étoiles était comme coupée par des objets qui, à une telle distance, n'apparaissaient que très confusément. Bea드릴ard en conclut que le puits

devait être obstrué par des poutres de bois ou des barres de fer entre lesquelles on n'apercevait qu'une seule étoile qui brillait, comme l'espérance, au-dessus de leurs têtes.

La hauteur considérable du puisard fit espérer à Bea드릴ard que jamais le niveau de l'eau, sur le sol, ne s'éleverait à ce point, mais il était difficile d'établir à cet égard autre chose que des conjectures. A tout instant, l'inondation pouvait se précipiter dans le puisard.

Après quelques minutes, le Furet poussa un cri :

— La carrière est pleine, dit-il.  
 En effet, le silence se faisait au-dessus et à côté d'eux et on n'entendait plus que le clapotement léger des eaux sur la pierre.

Mais l'eau venait toujours par la descente et, en appuyant sa main sur la paroi, Bea드릴ard constata que le *Sagittaire* s'élevait encore dans le puisard.

— C'est le principe des vases communicants, murmura Symphorien qui se souvenait de sa physique.

— Qu'est ce que c'est que cela ? demanda le Furet, étonné et déjà plein d'un nouvel effort.

— C'est de la physique, mon enfant, je t'expliquerai cela aux Sablons, si nous y retournerons jamais, mais ici, ce serait un peu long. Qu'il te suffise de savoir que nous allons monter encore.

— Jusque là-haut, monsieur ?

ges, 4 prix ; — Lons-le-Saulnier, Mont-de-Marsan, 4 prix ; — Montluçon, Nice, Reims, 4 prix ; — Rennes, Rochefort, La Rochelle, La Roche-sur-Yon, Tournon, Troyes, Versailles, Vesoul, 4 nomination.

Collèges. — Argentan, Dieppe, 4 prix ; — Saint-Dié, 4 nomination.

En résumé, 41 lycées nommés (84 nominations), 24 prix, 63 accessits ; — 4 collèges nommés : 4 prix, 3 accessits.

La comparaison entre Paris et les départements pour l'enseignement classique donne les résultats suivants : Paris, 48 nominations ; départements, 22 nominations.

## ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Le monument de Wörth. — Les Allemands ont conçu le projet d'élever un monument commémoratif à l'empereur Frédéric, sur le champ de bataille même de Wörth, où il commandait comme Kronprinz la troisième armée, le 6 août 1870.

Vendredi, une commission composée du sous-secrétaire d'Etat von Puttkamer, du préfet de Strasbourg von Stöckhader, du président de l'Association des anciens soldats de Wörth et de quelques magistrats locaux, s'est réunie, à la suite d'une convocation télégraphique, sur le champ de bataille, pour déterminer de visu l'emplacement du monument.

Celui qui a été reconnu le plus favorable se trouve sur la route de Wörth, à Lembach, au nord-ouest de Wörth et au nord de la route de Frœschwiller : le terrain plat se prête à l'établissement de parterres projetés autour du monument. La commission s'est ensuite rendue au noyer de MacMahon.

Cet arbre, aujourd'hui entouré d'une balustrade, marque le poste d'observation d'où l'on découvre la plus grande partie du champ de bataille que le maréchal occupa pendant presque toute la journée : il est situé à l'est d'Elssaushausen, à cent mètres à peine du magnifique monument que la 3<sup>e</sup> armée a élevé « aux camarades tombés le 6 août ».

Le champ de bataille de Wörth a été le théâtre d'un incident, il y a une dizaine de jours. Le voyage annuel du grand état-major comprenait une reconnaissance des positions du 6 août 1870. Au cours de cette reconnaissance, près de Lengensutbach, le major von Arnim, du 137<sup>e</sup> d'infanterie, en garnison à Haguenau, est tombé mort de son cheval, par suite d'une rupture d'anévrisme.

## NOUVELLES MILITAIRES

### UN CARROUSEL A FONTAINEBLEAU

Avant-hier a été donné le grand carrousel militaire organisé par l'École d'application de Fontainebleau. Cette fête militaire a eu lieu dans la grande carrière de l'École, décorée de nombreux trophées d'armes et de drapeaux. Autour s'élevaient les tribunes,

— Oh ! non, je ne le pense pas, et ce serait bien malheureux pour nous.

— Pourquoi cela ?

— Parce que ce serait signe que l'inondation aurait atteint le niveau du puisard au fond duquel nous sommes à cette heure. Mais je ne le crois pas, puisque l'eau ne tombe pas sur nos têtes. Il est donc évident que le puisard est plus élevé que la galerie par laquelle nous sommes venus.

— Jusqu'où donc monterons-nous, monsieur ?

— Je n'en sais rien. Nous le saurons bientôt, avant une heure peut-être, car la carrière étant remplie, l'eau ne peut plus s'élever que dans ce puisard pour gagner son niveau, et ce ne sera pas long.

Beautilard ne s'était pas trompé : le *Sagittaire* s'élevait assez rapidement en tournant sur lui-même, maintenu à l'avant et à l'arrière par les deux hommes qui l'empêchaient, pour éviter tout accident, de se heurter aux murailles.

C'était vraiment un spectacle étrange que celui de ce bateau, porté et pour ainsi dire poussé par des eaux souterraines qui, peu à peu, du fond de ce puits énorme, à 250 ou 300 pieds au-dessous du sol, le ramenaient vers la surface.

La main sur le schiste, Beautilard constatait la vitesse de l'ascension.

— Quelle poussée ! murmura-t-il de temps en temps. Nous montons vite. Ah ! si seulement nous

où se pressaient plusieurs milliers de spectateurs.

A trois heures, M. Carnot, président de la République, est arrivé en voiture et a pris place dans la tribune d'honneur. Il était entouré des généraux Bressonnet, Henry, de Jessé, Becker, Brugère, Putz, etc., du colonel Rozier, de l'état-major de l'École ; du préfet de Seine-et-Marne, du sous-préfet de Fontainebleau, etc.

M. Carnot a offert et remis lui-même des vases de Sèvres à MM. Chauchat, Maratier et de la Boussinière, les trois vainqueurs.

Pendant le carrousel, les musiques du 15<sup>e</sup> chasseurs et du 46<sup>e</sup> de ligne jouaient alternativement.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### Hippodrome du Breil

### COURSES DE SAUMUR 12 et 14 août 1888

Premier jour de courses. — Dimanche 12 août.

#### 1<sup>o</sup> PRIX DU GOUVERNEMENT

1,000 fr., donnés par le Gouvernement pour chevaux de trois ans et au-dessus, n'ayant pas gagné un prix de 4,000 fr. — Entrée : 50 fr., moitié des entrées au second. — Poids : 3 ans, 55 kil. ; 4 ans, 62 kil. ; 5 ans et au-dessus, 63 kil. 1/2. — Les chevaux ayant gagné un prix de 2,000 fr. porteront 4 kil. de surcharge ; un prix de 3,000 fr., 6 kil. — Distance : 2,400 mètres environ.

#### 2<sup>o</sup> PRIX DU CHEMIN DE FER (COURSE DE HAIES HANDICAP)

1,000 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 100 fr., forfait 25 fr. — La moitié des entrées au second. — Tout gagnant, après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge, 3 kil. de décharge pour les gentlemen. — Poids minimum : 60 kil. — Distance : 2,500 mètres et 6 haies environ.

#### 3<sup>o</sup> PRIX DE VARRAINS-CHACÉ (A RÉCLAMER)

1,000 fr., offerts par la Société des Courses de Saumur, pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus. Le gagnant à réclamer pour 6,000 fr. — Entrée : 100 fr., forfait 25 fr. — Les entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids : 3 ans, 55 kil. ; 4 ans, 63 kil. ; 5 ans et au-dessus, 64 kil. 1/2. — Les chevaux indiqués dans la lettre d'engagement comme étant à réclamer pour 4,500 fr. recevront 2 kil. 1/2 ; pour 3,000 fr., 5 kil. ; pour 1,700 fr., 7 kil. 1/2. — Les chevaux ayant couru en 1888 sans gagner recevront en outre 1 kil. 1/2. — 2,500 mètres environ.

#### 4<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE MILITAIRE (2<sup>e</sup> SÉRIE)

Un objet d'art, pour MM. les Sous-Officiers en activité de service, montant leurs propres chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun : cavalerie de réserve, 77 kil. ; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil. ; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. — Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 3<sup>e</sup> série portera 3 kil. de surcharge. Le gagnant de deux steeple-chases portera 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

montions ainsi jusqu'à deux ou trois mètres du sol, rien ne serait perdu, nous pourrions nous sauver !

— Ah ! monsieur, s'écriait l'enfant, puisque nous ne sommes pas encore morts, je crois que nous ne mourrions pas du tout.

Et, malgré lui, Beautilard souriait de la confiance de l'enfant. Lui aussi, d'ailleurs, commençait à espérer sérieusement le salut.

Hélas ! tout à coup, Symphorien s'aperçut que le mouvement d'ascension s'arrêtait. Il y eut un léger balancement pendant quelques secondes, puis le silence le plus complet, le plus solennel, le plus effrayant régna autour d'eux.

Beautilard saisit de ses mains une légère aspérité de la pierre et attendit anxieusement.

Il lui fallut reconnaître l'évidence. L'eau ne montait plus, le *Sagittaire* était arrêté au milieu du puisard, et il y avait au moins soixante mètres, cent quatre-vingts pieds jusqu'au niveau du sol.

— Mon pauvre Charlot, dit Symphorien, nous voilà arrêtés.

— C'est bien malheureux, monsieur, mais je m'en doutais, parce que l'eau ne remue plus, ni le bateau non plus. Qu'allons-nous faire, à présent ?

— Attendre et espérer.

(A suivre.)

#### 5<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE MILITAIRE (2<sup>e</sup> SÉRIE)

Un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun : cavalerie de réserve, 77 kil. ; cavalerie de ligne et artillerie, 77 kil. ; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. — Tout gagnant d'un steeple-chase de 2<sup>e</sup> série portera 3 kil. de surcharge ; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres et dix obstacles environ.

#### 6<sup>o</sup> PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE (STEEPLE-CHASE 4<sup>e</sup> SÉRIE)

2,000 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné jusqu'au moment de la course une somme de 15,000 fr. en un ou plusieurs prix, ni deux prix de 4<sup>e</sup> série, ni un prix d'une série supérieure. — Entrée : 150 fr., forfait 25 fr. Au second, 600 fr. sur le prix, le troisième retire son entrée. — Poids : 4 ans, 62 k. 1/2 ; 5 ans, 70 kil. ; 6 ans et au-dessus, 71 kil. 1/2. Tout cheval ayant gagné un prix de 4<sup>e</sup> série portera une surcharge de 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

#### 7<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE MILITAIRE (1<sup>re</sup> SÉRIE)

Un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Poids commun : 75 kil. — Tous chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1<sup>re</sup> série portera 3 kil. de surcharge ; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres et 10 obstacles environ. — Parcours spécial.

Lundi 13 août

### GRAND CARROUSEL

Donné par l'École de cavalerie.

Deuxième jour de courses. — Mardi 14 août.

#### 1<sup>o</sup> PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3<sup>e</sup> SÉRIE)

3,000 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris, ni à Chantilly. — Entrée : 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance : 2,000 mètres environ.

Poids : 3 ans, 54 kilog. ; 4 ans, 62 kil. ; 5 ans et au-dessus, 64 kil.

#### 2<sup>o</sup> PRIX DU CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT (POULE DE HACKS. — COURSE DE HAIES)

500 fr., offerts par le chemin de fer de l'Etat, ajoutés à une poule de 100 fr., forfait 25 fr., pour tous chevaux servant *bona fide*, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1888, de chevaux de chasse, d'armes ou de promenade, n'ayant pas couru depuis cette époque dans des courses autres que celles réservées aux hacks. — Le second recevra 200 fr. sur les entrées après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids : demi sang, 68 kil. ; pur sang, 75 kil. — Les chevaux ayant gagné en 1888 une poule de hacks prendront 3 kil. ; plusieurs, 5 kil. — Distance : 2,500 mètres et 6 haies environ.

#### 3<sup>o</sup> PRIX DE SAUMUR (HANDICAP)

2,000 fr., offerts par la ville de Saumur, pour chevaux de 3 ans et au-dessus. — Entrée : 150 fr., moitié forfait s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. — Tout gagnant d'un prix de 2,000 fr. après la publication des poids portera 2 kil. de surcharge. — Distance : 2,200 mètres environ.

#### 4<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE MILITAIRE (2<sup>e</sup> SÉRIE)

Un objet d'art, pour officiers en activité de service montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun : cavalerie de réserve, 77 kil. ; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil. ; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. Tout gagnant d'un steeple-chase de 2<sup>e</sup> série portera 3 kil. de surcharge ; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

#### 5<sup>o</sup> PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (STEEPLE-CHASE HANDICAP)

2,000 fr., dont 1,200 offerts par le Conseil Général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux nés et élevés en France. Entrée : 150 fr., forfait 25 fr. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. Le poids minimum ne pourra être inférieur à 60 kil. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

#### 6<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE MILITAIRE (1<sup>re</sup> SÉRIE)

Un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Poids commun : 75 kil. Les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 1<sup>re</sup> série portera

3 kil. de surcharge ; de deux courses, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ. Parcours spécial.

#### 7<sup>o</sup> PRIX DE CONSOLATION (STEEPLE-CHASE)

1,000 fr., pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Le gagnant à réclamer pour 3,000 fr. Tout gagnant d'un prix pendant la réunion est exclu. — Entrée : 50 fr. au second. — Poids : 4 ans, 62 kil. ; 5 ans, 67 kil. ; 6 ans et au-dessus, 69 kil. — Distance : 3,000 mètres environ et 12 obstacles environ.

Mercredi 15 août, TIR AUX PIGEONS

#### RÉPÉTITION DU CARROUSEL

Une grande répétition du carrousel militaire, qui sera donné par MM. les Officiers de l'École de cavalerie le lundi 13 août ; aura lieu jeudi matin, vers 7 heures.

L'état de M. L'Hôte, qui a fait samedi une chute de cheval et avait donné des inquiétudes, s'est bien amélioré.

Nous avons pris de ses nouvelles ce matin ; il est aussi bien que possible et à la fin de la semaine il aura repris son service.

#### SQUARE DU THÉÂTRE

### MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR

Chef : M. MEYER.

Concert du Dimanche 12 août 1888, à 8 heures 1/2 du soir.

#### Programme.

1. Le Vantoux, allegro.
2. Cavatine de Rossini, solo de bugle, par M. Bouvet.
3. Les Mousquetaires de la Reine, fantaisie.
4. Champagne, polka chantée.
5. Faust, fantaisie.
6. Kroumir, pas redoublé.

#### ENFANT NOYÉ DANS LE THOUET

Hier, vers 3 heures après midi, le jeune Soreau, âgé de 8 ans 1/2, accompagnait son père à la pêche sur le bord du Thouet, non loin de l'écluse de Saint-Hilaire-Saint-Florent. Tout-à-coup, un autre pêcheur vit la casquette de l'enfant qui flottait sur l'eau ; il donna l'alarme. Le père ne s'était pas aperçu de la disparition de son fils et n'avait rien entendu.

Après une heure de recherches, le cadavre du pauvre petit a été retrouvé.

La douleur du père, bien facile à comprendre, était des plus vives.

#### LE TEMPLE DE LA MÉTEMPSYCHOSE

Une grande nouvelle à donner à nos lecteurs : c'est l'arrivée dans nos murs du Temple de la Métempsychose.

Voilà certes un spectacle vraiment curieux et intéressant pour tout le monde. Les familles peuvent s'y rendre en toute confiance : il n'y a rien d'immoral.

Le professeur Maximus, qui est le créateur de la Métempsychose, a fait courir tout Paris lorsqu'il présentait ses expériences aux Folies-Bergères. Nous ne doutons pas du même succès à Saumur. D'ailleurs, il n'y a qu'à s'informer auprès des personnes qui ont vu.

Le Temple de la Métempsychose, situé quai de Limoges, est ouvert tous les jours, de 2 heures à 5 heures, et de 7 heures à 11 heures du soir.

#### Publications de mariage.

Ernest Juillard, champagniseur, et Marie-Esther Bonnier, couturière, tous deux de Saumur.

Clément Meuré, charbon (veul), de Bagnaux, et Louise-Madeleine Filiatrou, sans profession (veuve), de Saumur.

Henri-Louis Brillant, instituteur-adjoint, du Mans, et Marie-Louise Gontier, sans profession, de Saumur.

Abel-Marie Ruelan, sculpteur, et Marie-Eugénie Broisier, lingère, tous deux de Saumur.

#### L'affaire de l'hôpital de Bressuire

Depuis quelques jours, le bruit de la révocation de M. le docteur Dupuis comme médecin de l'hôpital de Bressuire est venu jusqu'à Saumur, et les motifs donnés par la commission administrative sont si piquants que nous croyons devoir livrer à nos lecteurs les documents officiels de cette affaire.

Voici d'abord, empruntés à la Revue hebdomadaire, l'extrait du Registre des délibérations.

tion du Conseil d'administration de l'hospice de Bressuire :

« L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le vingt et un juin, à huit heures du matin, les membres de la commission administrative de l'hôpital de Bressuire, réunis pour lire de l'hôpital de Bressuire, réunis pour l'examen des comptes de l'exercice 1887 et la confection du budget de 1889, venaient de visiter les différents services de l'établissement et discutaient dans le vestibule d'entrée, lorsque M. Dupuis, médecin de l'hôpital, passe rapidement au milieu d'eux tête baissée, affectant de ne pas se découvrir.

« Froissés de ce manquement à toutes les convenances, MM. les Administrateurs ont cru de leur dignité et de leur devoir de prendre, séance tenante, une résolution à ce sujet.

« La commission, après en avoir délibéré :

« Considérant que depuis longtemps, comme aujourd'hui, M. le docteur Dupuis a toujours affecté, dans l'intérieur de l'établissement, de manquer aux règles de la politesse la plus élémentaire envers MM. les Administrateurs, aussi bien en corps qu'isolément, et notamment à l'égard du digne et vénéré bienfaiteur de l'hôpital M. Héralt ;

« Considérant que cette attitude, trop longtemps tolérée, rend impossible les rapports qui doivent exister pour le bien du service entre un docteur et la commission qui le nomme ;

« Vu l'article 44 de la loi du 7 août 1881 ;

« Révoque M. le docteur Dupuis de ses fonctions de médecin de l'hôpital de Bressuire et prie M. le Préfet de vouloir bien approuver la présente délibération. »

Cette pièce, signée de M. Bernard, maire, président, et des administrateurs présents, MM. Esqurot, Arnault, S. Décharneau et A. Brillaud, a été vue et approuvée par le préfet des Deux-Sèvres.

Voici la réponse de M. le docteur Dupuis :

« Monsieur le Président,

« Vous me notifiez ma révocation de médecin de l'hôpital et vous m'adressez une délibération de l'assemblée des Administrateurs de cet établissement, en date du 21 juin, qui prétend la motiver et l'expliquer.

« En raison de la provenance de ce document, je devrais l'accueillir avec l'indifférence qu'il comporte ; mais, comme il est empreint d'un caractère de duplicité qui pourrait prêter à la méprise, je vais y répondre pour dégager la vérité dans la proportion qui me paraît nécessaire.

« Votre délibération dit :

« 1° Qu'à l'intérieur de l'hôpital, j'ai depuis longtemps négligé, et particulièrement le 21 juin dernier, de me découvrir devant vous.

« Votre dire est incomplet, Messieurs : ce n'est pas depuis longtemps, mais de tout temps, en tous lieux, à l'hôpital comme ailleurs, que vous avez été isolés ou groupés sous une dénomination quelconque, Administrateurs d'hôpital ou autre, que j'ai toujours soigneusement évité de m'incliner devant vos personnes.

« Le salut est une marque extérieure de déférence ou de respect, que, vous connaissant à fond, je n'ai jamais pu raisonnablement vous accorder et dont, — quelle lésement ! — je m'abstiendrai toujours à votre égard.

« En quoi donc mon cas est-il devenu subitement plus pendable le 21 juin, qu'il n'avait pu l'être en toutes circonstances depuis 20 ans ?

« Dans le fait, je ne vous devais rien. Le salut, puisque salut il y a, ne peut être exigé que par un supérieur de la part d'un subordonné. Or, je ne fus jamais, que je sache, votre subordonné, pas plus que vous n'avez jamais été et ne serez jamais mes supérieurs.

« Mais il faut la vérité et la voici :

« Petit cénacle de famille et d'admiration mutuelle, où fleurissent la vanité, l'indiscrétion, la suffisance et l'exclusivisme, et dont vous êtes, Monsieur, l'obligatoire président, la commission administrative ne pouvait me tolérer à l'hôpital.

« Sympathique aux malades par les services rendus et 47 ans de continué dévouement ; trop indépendant pour ne pas rire de vos admirateurs et de vos candidats ; n'hésitant pas, en toutes occasions, à vous dire votre fait ; par surcroît, adversaire po-

litique résolu, depuis longtemps déjà j'étais condamné, il fallait bien qu'enfin je fusse exécuté.

« Aussi, sûrs de la docilité préfectorale, vous êtes-vous avidement précipités sur votre prétexte du 21 juin et m'avez-vous jovialement révoqué.

« Soit. A nos concitoyens, aux malheureux qui depuis dix-sept ans sont passés par les salles de l'hôpital à juger entre nous !

« Vous ajoutez dans votre délibération, pour mieux m'accabler sous le poids de mes crimes, que :

« 2° « Notamment à l'égard du digne et vénéré bienfaiteur de l'hôpital M. Héralt », j'ai aussi manqué à tous les devoirs de la politesse.

« Mais vous oubliez, Messieurs, que depuis bientôt trois ans M. Héralt n'est plus de ce monde.

« L'avez-vous donc vu, impérieux ou suppliant, se lever récemment de sa tombe, pour vous crier éperdument de me révoquer en expiation des salutations que j'ai omis de lui donner pendant sa vie et pour vous imposer une vengeance posthume ?

« Combien je vous plains, Messieurs, si vous n'êtes pas spirituels, d'avoir eu à subir une pareille évocation !

« En arrière de votre phrase enfantine et naïvement perfide, il convient encore de rechercher la vérité ; d'erechef, la voici :

« Ne pouvant justifier sérieusement la mesure que vous venez de prendre à mon égard, il vous a paru prudent et habile, pour la faire passer, de l'abriter sous le souvenir et la protection de M. Héralt.

« Les niais seuls pourront se laisser abuser par cet artifice qui n'a rien de nouveau pour vous.

« Ne vous a-t-on pas vu, en effet, pendant l'existence de « ce digne M. Héralt », de « ce vénéré bienfaiteur », dans le but de vous créer économiquement une béate popularité, vous prosterner constamment à ses pieds, vous aplatis sous son ombre, comme s'aplatissaient dans l'antiquité les adorateurs du Veau d'or ?

« Pour terminer, Messieurs les Administrateurs, Monsieur le Président, je vous salue... par exception... et par pitié pour vos quémardages de coups de chapeau.

« D<sup>r</sup> C. DUPUIS.

« 16 juillet 1888.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de l'Assomption (15 août 1888). — A l'occasion de la fête de l'Assomption, des billets aller et retour dits de Bains de mer, réduits de 40 0/0, seront délivrés pour les stations comprises entre Saint-Nazaire, Le Croisic et Guérande, ces trois points inclus, pendant la période du 10 au 16 août inclus, et seront valables pour le retour jusqu'au dernier train de la journée du mardi 21 août, aux gares ci-après :

- 1° De Saint-Nazaire exclu à Tours ;
- 2° D'Angers à La Flèche, de Sablé exclu à La Flèche, de La Suze exclu à La Flèche, de Baugé inclus à La Flèche, du Mans exclu à Neuillé Pont-Pierre, via La Flèche et Angers ; de Jumelles-Brion à Saumur, via Saumur ; de Saint-Antoine-du-Rocher à Tours, via Tours ;
- 3° De Nantes à Châteaubriant.

En outre, les billets aller et retour que la gare de Tours délivre pour les mêmes points, les vendredis, samedis et dimanches de chaque semaine, aux prix de 35 fr. en 1<sup>re</sup> classe, et de 26 fr. en 2<sup>e</sup> classe, et qui seront délivrés pendant la même période du 10 au 16 août, seront également valables pour le retour jusqu'au dernier train de la journée du mardi 21 août.

Fête de l'Assomption (15 août 1888). — A l'occasion de la Fête de l'Assomption, les billets aller et retour réduits de 25 0/0 qui seront délivrés à toutes les gares du réseau d'Orléans, aux conditions du tarif spécial A n° 9, du samedi 11 août au mercredi 15 août, seront valables jusqu'aux derniers trains du jeudi 16 août.

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le 16 août.

#### L'ÉCOLE DE LA GAUBRETIÈRE

On a laïcisé de force, et malgré les protestations des habitants et du Conseil municipal, les écoles de la Gaubretière (Vendée). Des souscriptions recueillies en quelques jours ont permis d'ouvrir de nouvelles écoles congréganistes, qui vont rendre inutiles les laïques. Des nombreuses petites filles qui fréquentaient l'école des religieuses, pas une ne s'est présentée pour recevoir les leçons des nouvelles venues. Quatre institutrices et pas une élève ! Cela n'est pas vraisemblable, et pourtant cela est vrai.

Quelle magnifique protestation ! Et comme nos adversaires sont bien autorisés à s'écrier sur un ton triomphant : Force est restée à la loi !

#### INJURES PUBLIQUES CONTRE LE CLERGE

La Cour d'assises de la Loire-Inférieure a condamné à 250 fr. d'amende et 1,000 fr. de dommages-intérêts le gérant de la Démocratie de l'Ouest, journal de Nantes, pour injures publiques commises par la voie du journal contre M. l'abbé Texier, curé de la paroisse Saint-Godard, à Saint-Nazaire. Le jugement devra être publié dans neuf journaux de Nantes.

#### LES BOHÉMIENS

La semaine dernière, un drame sanglant a eu lieu dans la commune de Lavernal, près du Mans.

Une voiture de bohémiens nomades était venue s'installer près de ce bourg. La famille se composait du sieur Moisson et de sa femme et du sieur Ladurée.

C'était une sorte de ménage à trois, où, tôt ou tard, la guerre devait éclater.

Il y a quelques jours, vers 4 heures du matin, Moisson a donné vingt coups de couteau au malheureux Ladurée, qui est mort quelques instants après.

Les époux Moisson ont été mis en état d'arrestation. On soupçonne le mari d'être l'auteur d'un crime commis antérieurement dans la contrée.

#### AVIS A NOS LECTEURS

##### M. A. MERLET

Pédicure Spécialiste de Paris

Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les CORS AUX PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et ONGLES INCARNÉS, sans occasionner la moindre douleur, est visible à Saumur, Hôtel de la Paix, de 8 heures du matin à 6 heures du soir, pour quelques jours seulement.

N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE SUR DEMANDE.

#### Chronique Musicale

La musique de la Garde républicaine. — Inauguration d'un nouveau pavillon. — Innovation. — M. Pellegrin.

On vient d'inaugurer, au Luxembourg, le nouveau pavillon de la musique. C'est la musique de la Garde républicaine qui l'a étreint. Son sympathique chef, M. Wettge, avait tenu à faire de cette cérémonie une véritable solennité ; il a offert à ses auditeurs une série de morceaux parmi lesquels nous citerons plus particulièrement : une fantaisie-pot-pourri sur le Carillonneur de Bruges, opéra-comique de Grisar, bien oublié aujourd'hui.

Jamais on n'avait aussi bien constaté la voie nouvelle dans laquelle M. Wettge entraîne son orchestre. La Garde républicaine perd peu à peu son caractère un peu bruyant de « musique militaire », et se rapproche des grandes exécutions artistiques de nos concerts.

Nous verrons — si M. Wettge finit par obtenir l'autorisation d'ajouter des instruments à cordes à ses bois et à ses cuivres — quel parti il tirera de sa phalange d'artistes.

L'autre jour, au Luxembourg, la sélection de Jeanne d'Arc, par M. Ch. Lenepveu ; Concordia, par M. Lechat ; l'Air favori de Marie Leczinska, par M. Vasseur, ont été enlevés avec un brio et une richesse de nuances qui ont enthousiasmé le public.

Les solistes : MM. Papiër, sous-chef ; Fontbonne, Joseph, Lafargue, Paradis, Pellegrin, sont des artistes de premier ordre et qui contribuent singulièrement à l'effet de ces belles exécutions.

Le nouveau kiosque, construit (fer et bois) à peu de distance de la fontaine Médicis, est fort élégant ; les musiciens sont unanimes à louer ses qualités acoustiques.

CHARLES DARCOURS.

#### REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 5 août 1888.

La liquidation de juillet s'est effectuée dans les conditions ordinaires. Le 3 0/0 a été compensé à 83.70 ; le 4 1/2 0/0, qui a détaché un coupon de 1.12 1/2, terminée à 105.40.

L'action estampillée du Crédit Foncier se négocie à 1,325. Les obligations à lots du Crédit Foncier des emprunts, 1879, 1880 et 1885 ont été l'objet de demandes nombreuses et les cours sont aujourd'hui nettement orientés vers le pair. L'obligation foncière est demandée à 484 et la communale 1879 à 482.

Les demandes de souscription aux Bons à lots Algériens arrivent en foule au Crédit Foncier. De-

vant l'empressement véritablement extraordinaire du public, les trésoriers-payeurs généraux ont sollicité de M. le Gouverneur la publication d'un avis qui aurait clôturé la souscription avant la date officielle du 7 août. M. Christophe s'est refusé à prendre une mesure susceptible de porter atteinte aux droits de la petite épargne.

La Société Générale ne s'écarte guère du cours 455. Les Dépôts et Comptes courants se fixent à 602.

La Banque d'Escompte est bien tenue de 470 à 475. On attend de bons résultats pour cette Société des affaires qu'elle prépare en Portugal.

La Banque de Paris et des Pays-Bas est en nouveau progrès à 777.50.

L'émission des obligations de la Compagnie Française des Chemins de fer Argentins, sous le patronage de la Banque de Paris et des Pays-Bas, s'ouvrira vendredi prochain, 10 août, mais on peut souscrire dès maintenant par correspondance.

Cette émission porte sur 112,000 obligations hypothécaires de 500 fr. donnant 25 fr. d'intérêt annuel et remboursables à 500 fr. en 55 ans. Le prix d'émission est de 452.50 (soit net 450 fr.). Etant donné le revenu annuel de 25 fr., le placement ressort à 5 55 0/0 et avec la prime de remboursement à 5.75 0/0. Ajoutons que ces titres jouissent de la garantie directe du gouvernement de la République Argentine et de plus, pendant la période de construction, de la garantie de la Compagnie de Fives-Lille.

Le succès obtenu par l'émission des obligations de Mendoza laquelle a été plus de six fois convertie est de bon augure pour la nouvelle émission.

Le Panama finit à 278. Les Métaux s'avancent à 810. La Compagnie Transatlantique est demandée à 526.25.

Les nouveaux procédés d'exploitation de la Société des Ardoisiers de la Forêt, à Combrée (Maine-et-Loire) lui ont permis de maintenir sa production au niveau de son chiffre de demandes. Or ce chiffre de demandes est plus que quintuplé depuis quatre ans. En 1885, il s'est vendu environ quatre millions d'ardoises, rapportant un bénéfice de 36,000 fr. Pour le 1<sup>er</sup> semestre de 1888 la vente dépasse dix millions, soit près de 90,000 fr. de bénéfices.

Tous ces bénéfices ont été appliqués à la réfection et à l'augmentation du matériel, aujourd'hui complètement transformé et mis en état de satisfaire une clientèle de plus en plus nombreuse.

Les obligations de la Société des Immeubles de France méritent d'attirer l'attention de l'épargne. Leur remboursement à 1,000 fr. en fait un titre exceptionnel et quand on voit des titres similaires — les obligations de la Banque hypothécaire — à 500 fr., tandis qu'elles sont encore à 385, on s'explique l'empressement de l'épargne à faire un arbitrage entre ces deux valeurs.

Depuis le 27 juillet, 1,779 obligations 3 0/0 nouvelles, numéros 66,237 à 68,015 de la Société Générale des Chemins de fer Economiques, sont admises aux négociations de la Bourse au comptant.

Le marché des actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer est calme. Les diverses obligations sont toujours recherchées par leur clientèle spéciale.

Au palais de justice.

Un brave campagnard, récemment débarqué à Paris, se promène dans la salle des Pas-Perdus en compagnie d'un cousin.

— Dis-moi donc, demande-t-il à celui-ci, comment s'appellent ces machines que ces gens-là portent sous le bras ?

— Ce sont des serviettes.

— Ça, des serviettes !... Mais il faut que la besogne qu'on fait ici soit bigrement sale pour qu'elles deviennent aussi noires que ça !

Torteron (Cher), le 28 mars 1888. — Depuis 3 mois je souffrais horriblement de douleurs dans l'épaule et le côté gauche, comme si l'on m'avait frappé de coups de marteau. Après avoir pris une boîte de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, j'ai été comme guéri ; j'étais si faible que je ne pouvais plus marcher ; maintenant je suis comme avant ma maladie. Je vous prie de publier ma cure. (Sig. lég.)  
Jeanne DUCAUD.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEUX, Successeur.

#### LESSIVE PHÉNIX

Indispensable dans tous les ménages.

Le paquet de 1 kilog., 0 fr. 40

#### MALADIES DES YEUX

Conjonctive, Kératite, Myopie, Rougeur des Paupières, Fistule lacrymale, Taie, Faiblesse de la Vue, etc., sont bientôt guéries par le traitement que conseille gratuitement M. RAMOGNINO, dans un but humanitaire. — Ecrire à M. RAMOGNINO, Dr de l'Institut Humainitaire, à Marseille.

#### INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M. PASQUIER, notaire à Montsoreau.

**A VENDRE**  
LE  
**MOULIN A VENT**  
De la Perruche  
A Montsoreau,  
Dans une belle position, garni de deux paires de meules et tous accessoires en parfait état.  
Bâtiments d'habitation et de service, cave, cour, jardin et vigne.  
Entrée en jouissance immédiate.  
S'adresser audit M. PASQUIER.

**TRÈS VASTE MAISON**  
**A LOUER**  
PRÉSENTMENT  
7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.  
Convient pour un hôtel ou maison de commerce de gros.  
S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

**A VENDRE**  
Une CHARRETTE en bon état, pouvant se transformer à volonté et servir comme tombereau et pour le transport des fourrages.  
S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Dacier, n° 28.

**UN NOTAIRE** de Nantes demandé un clerc liquidateur. — S'adresser Agence Havas, Nantes.

Etude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE DE MEUBLES**  
PAR SUITE DE DÉCÈS.

Le JEUDI 9 août 1888, à une heure et demie, et jours suivants, à Saumur, rue d'Alsace, n° 12, dans une maison dépendant de la succession de M. TROUILLARD,  
Il sera vendu :  
Commode et secrétaire Louis XV en bois de rose et marqueterie, buffets à étagères, coffres à bois et jardinières en chêne sculpté, commodes, secrétaires, tables à jeu, de toilette et à ouvrage, commodes-toilette, dessertes, tables de nuit et autres, guéridons, chaises longues, fauteuils et chaises garnis en moquette, plusieurs chambres à coucher en différents bois, glaces, pendules, candélabres, réchauds en cuivre argenté, cave à liqueurs ;  
Une grande quantité d'objets de literie, harnais, grande cuisinière en fonte, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, bouteilles vides et autres bons objets.  
Au comptant, plus 10 0/0.

**CIDRES**  
Mayenne, Bretagne et Normandie  
M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 11.  
Prix très avantageux.

**CHAPELLERIE FRANÇAISE**  
Rue Saint-Jean, n° 50, Saumur  
P. ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. PLOUZEAU et que l'on trouvera dans son magasin un grand assortiment d'articles de *Chapellerie et Coiffures* en tous genres, des plus nouveaux, provenant des meilleures fabriques, et qu'il vendra à des prix très modérés.  
Une visite à son magasin suffira pour s'en convaincre.  
Spécialité de Coiffures pour Enfants.

**VICHY**  
Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre  
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.  
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.  
SUCRE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE  
Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

**LE JARDIN**  
Journal d'Horticulture générale  
PUBLIÉ PAR  
La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise),  
Avec la collaboration de M. le marquis de CHERVILLE, de M. Ch. de FRANCOISI, président de la Société d'Horticulture du Nord ; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.  
Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs.

On demande un APPRENTI CHARRON.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
CHIEN COUCHANT, bien dressé, 2 ans.  
S'adresser à M. DALIBON-FALLOUX, à Montfort.

En cours de publication dans  
**LE JOURNAL DU DIMANCHE**  
Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches  
LA  
**GRANDE MARNIÈRE**  
Par GEORGES OHNET.  
Ce puissant et dramatique roman, splendidement illustré, sera suivi des meilleures œuvres de MM. Georges PRADEL, Léopold STAPLEUX, Charles MÉROUVEL, Octave FÉRÉ, Camille BIAS, etc.

Pour paraître immédiatement après  
**LA GRANDE MARNIÈRE**  
LES  
**AMOURS D'UN BANDIT**  
Par CARLE DES PERRIÈRES  
10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES  
Chez tous les libraires.  
ABONNEMENTS :  
Départements : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale : 1 an, 8 fr. 50 ; 6 mois, 4 fr. 25.  
La Collection du journal se compose actuellement de 60 Volumes formant une véritable Bibliothèque, remplissant les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.  
Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.  
En préparation : romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

**VENTE ET LOCATION DE PIANOS**  
**HENRI EICHE**  
Représentant de la maison GAVEAU  
8, rue Saint-Jean, Saumur.  
M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).  
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



**Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable**  
DE  
**B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS**

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.  
Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.  
Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :  
**Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.**

En dehors du dépôt, un album en chrome-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.



**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

LIGNE DE L'ÉTAT									
PARIS — SAUMUR — BORDEAUX					BORDEAUX — SAUMUR — PARIS				
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir	Expr. matin	Mixte soir	Expr. soir
Paris				7 25	12 50	7 55	11 25		
Chartres	6 7			9 6	9 33	2 53	9 44	1 33	
Chât.-d-Loir.	10 24			12 10	1 52	6 34	12 28	4 49	
Noyant-Méon.	11 29			12 54	3 9	7 36	1 13	5 51	
Liniers-Bou-	11 39				3 21	7 47		6 2	
Vernantes	11 38				3 36	7 49		6 13	
Blou	12 5				3 48	8 11		6 23	
Vivy	12 15				3 59	8 20		6 31	
SAUMUR (Orl.) (arr.)					1 29	4 10	8 30	1 48	6 42
(Orl.) (départ.)					1 36	4 16	8 34	1 54	6 53
Nantilly (arr.)	12 41				4 24	8 41		7	
SAUMUR (Orl.) (arr.)					4 36	8 51		7 11	
(Orl.) (départ.)		8 31	10 37		4 19	8 30		6 50	
Nantilly (départ.)		8 37	10 44		4 25	8 43		7 3	
Chacé-Varr.		8 48	10 52		4 31	8 49		7 9	
Brézé-s.-Cyr.		9 21			4 39	8 56		7 17	
Montreuil		9 19	11 24		4 7	8 59	9 8	7 29	
Thouars			11 57		4 24	5 33	9 38	7 44	
Niort			3 58		4 24	7 59		4 33	10 37
Saintes					6 28	11 05		6 14	2 3
Bordeaux					9 49	3 36		9 02	4 54

  

LIGNE D'ORLÉANS									
NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS					PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES				
STATIONS	Direct. soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. matin	Omn. mixte soir	Expr. soir
Nantes		11 55		6 10	8 10	12 07	3 10	7 25	
Angers		9 19		6 30	8 44	11 49	3 57	9 33	
La Ménitré		9 59		7 10	9 09	11 58	3 42	10 41	
Les Rosiers		7 19		9 17	12 07	3 52	6 45		
St-Clément		7 26			12 14	3 59	6 38		
St-Martin		7 33			12 21	4 07	6 39		
Saumur (a.)		3 22	7 46	9 33	12 34	4 30	6 59	10 24	
(départ.)		3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7 13		
Varennes			8 05	9 48	12 51	4 45	7 20		
Port-Boulet			3 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 39	10 20
Langeais			4 26	8 50	10 19	1 40	5 46	8 08	11 48
Tours			5 05	9 42	11 05	2 33	6 35	8 51	11 48
Paris			10 39		3 06	8	9 35	4 01	5 27

  

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir		
Saumur	7 52	9 37	4 31	Chinon	7 43	4 34	9 5		
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 43		
Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 36		

  

SAUMUR — BOURGUEIL									
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir		
Saumur	7 46	12 48	4 31	Bourgueil	8 20	12 18	4 55		
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05		
Bourgueil	9 07	3 23	7	Saumur	9 04	1 08	7 06		

  

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS									
STATIONS	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir
Poitiers	6 5	6 45	12 50		6 15	Angers	4 40		7 30
Moncontour	7 41	13 49	2 27		8 22	Martigné	6 1	8 26	11 13
Loudun	8 42	1 46	3 4		9 24	Doué	6 24	8 57	11 54
Montreuil (a.)	9 31	3 24	4 38		10 9	Baugé	6 30	9 07	12 16
(départ.)	9 39	4 26	5 40		10 9	le Yaudéna	6 37	9 16	12 34
le Yaudéna	9 46	5 10	6 24		10 9	Montreuil (a.)	6 46	9 26	12 48
Baugé	9 50	5 30	6 44		10 9	(départ.)	7 36		12 26
Doué	9 57	6 18	7 32		10 9	Loudun	8 24		14 3
Martigné	10 17	7 5	8 19		10 9	Moncontour	8 55		6 8
Angers	11 45	9 50	7 10		10 9	Poitiers	10 33		10 46

  

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS									
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin
Angers	4 40			7 30	11 48	5 57			
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42				
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 19				
Baugé	6 30	9 07	12 16	1 44	8 21				
le Yaudéna	6 37	9 16	12 34	1 51	8 31				
Montreuil (a.)	6 46	9 26	12 48	2 01	8 41				
(départ.)	7 36		12 26	2 15	9 14				
Loudun	8 24		14 3	2 10	10 13				
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48				
Poitiers	10 33		10 46	5	12 16				